


Parc national de la Gaspésie

Zones hors-pistes autorisées du mont Albert

Grande Cuve, Mur des Patrouilleurs
Cirque de la Serpentine, Coulée des Mélèzes



Grande Cuve

Mur des Patrouilleurs

La Serpentine

Coulée des Mélèzes

Cirque de la Serpentine

Zone de préservation extrême
Aucune circulation permise

Zone de préservation extrême
Aucune circulation permise

VOUS ACCÉDEZ À UNE ZONE HORS-PISTE DU PARC NATIONAL DE LA GASPÉSIE.

- Veillez considérer les informations suivantes :**
- La zone présente des risques d'avalanche;
 - Aucune patrouille n'y est effectuée;
 - Le balisage et la signalisation sont minimaux;
 - Ne pas y accéder seul;
 - Portez et sachez utiliser DVA, pelle et sonde;
 - Il est obligatoire de détenir une autorisation d'accès au parc

VOUS ÊTES EN TOUT TEMPS RESPONSABLE DE VOTRE SÉCURITÉ.

- | | |
|---|--|
| Abri | Zone de préservation extrême
Aucune circulation permise |
| Matériel de secours | Circulation limitée aux sentiers |
| Sommet | Limite du parc national |
| Type de sentier | Délimitation de la zone hors-piste |
| Sentier de raquette et de ski nordique / montagne | Cirque de la Serpentine |
| Autre sentier | Coulée des Mélèzes |
| | Grande Cuve |
| | Mur des Patrouilleurs |

L'information fournie sur cette carte peut changer sans préavis.
En cas de danger, l'information sur le terrain doit prévaloir en tout temps.
Les altitudes sont exprimées en mètre.
Cette carte intègre de l'information géographique de source gouvernementale.
Pour des besoins de représentation, certaines données ont subi des transformations et des adaptations qui ont pu modifier la donnée originale.

Données originales utilisées : Banque de données Sépaq (2005), Cartes topographiques à l'échelle de 1:20 000 (1992-2002), Source des données utilisées : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, © Gouvernement du Québec.

Projection universelle transverse de Mercator (UTM), Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83), Quotientage universel transverse de Mercator 1 000 mètres, Zone 19, Équidistance des courbes de niveau : 10 mètres.

